Les paramètres d'un compte sur Facebook

Table des matières

1-Les notions de base....1
1.1-Listes....1
1.2-Public....2
1.3-Modifier l'audience....3
1.4-Contenu du journal....3
1.5-Photo du profil....6
1.6-Vérification des publications avant qu'elles n'apparaissent....6
2-Les options de confidentialité....7
2.1-Demande d'ajout dans la liste d'amis....8
2.2-Autres options intéressantes....9
2.3-Historique personnel....10

@.taubin copyleft
anthonytaubin YouTube
Le blog du prof TIM J'aime
Suivre @BlogduTim

Les paramètres d'un compte sur Facebook

Mis à jour le 14/10/2015

Ces paramètres évoluent sans cesse. Il est recommandé de les vérifier régulièrement !

Voici l'url de l'aide consacrée à la confidentialité : http://fr-fr.facebook.com/help/193677450678703/

1- Les notions de base

1.1- Listes

Les listes vous permettent de partager du contenu avec un public spécifique. Lorsque vous rédigez une publication ou partagez une photo ou tout autre type de contenu, utilisez **le sélecteur d'audience** pour choisir la liste comprenant les personnes avec lesquelles vous souhaitez effectuer le partage.

Les listes mises à disposition :

Amis proches : vous pouvez ajouter vos meilleurs amis à cette liste pour afficher tous leurs messages dans votre fil d'actualité et être informé dès lors qu'ils publient des informations.

Connaissances : cette liste est destinée aux amis avec lesquels vous n'avez pas besoin de rester en contact étroit. Les personnes appartenant à la liste des connaissances apparaissent rarement dans le fil d'actualité. Vous pouvez également choisir d'exclure ces personnes lors de vos publications, en sélectionnant Amis sauf connaissances dans **le sélecteur d'audience.**

Restreint : cette liste est destinée aux personnes que vous avez ajoutées en tant qu'amis mais avec lesquelles vous ne souhaitez pas partager certaines informations **(votre supérieur hiérarchique, par exemple)**. Lorsque vous ajoutez une personne à votre liste Restreint, celle-ci peut uniquement consulter votre **contenu public** ou les publications dans lesquelles vous l'identifiez.

Si ces listes ne vous suffisent pas, vous pouvez en créer d'autres depuis la page d'un ami.

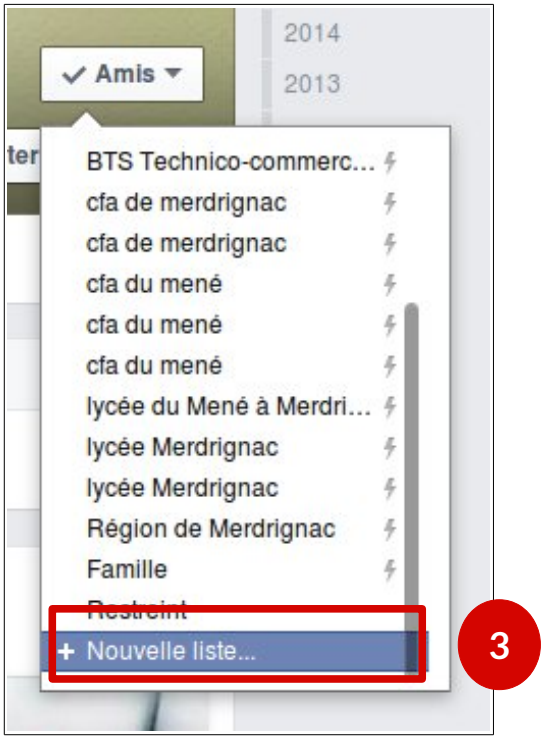

1.2- Public

Pour contrôler la confidentialité des publications, photos et autres éléments que vous partagez sur votre journal, vous pouvez choisir votre public lors de la publication.

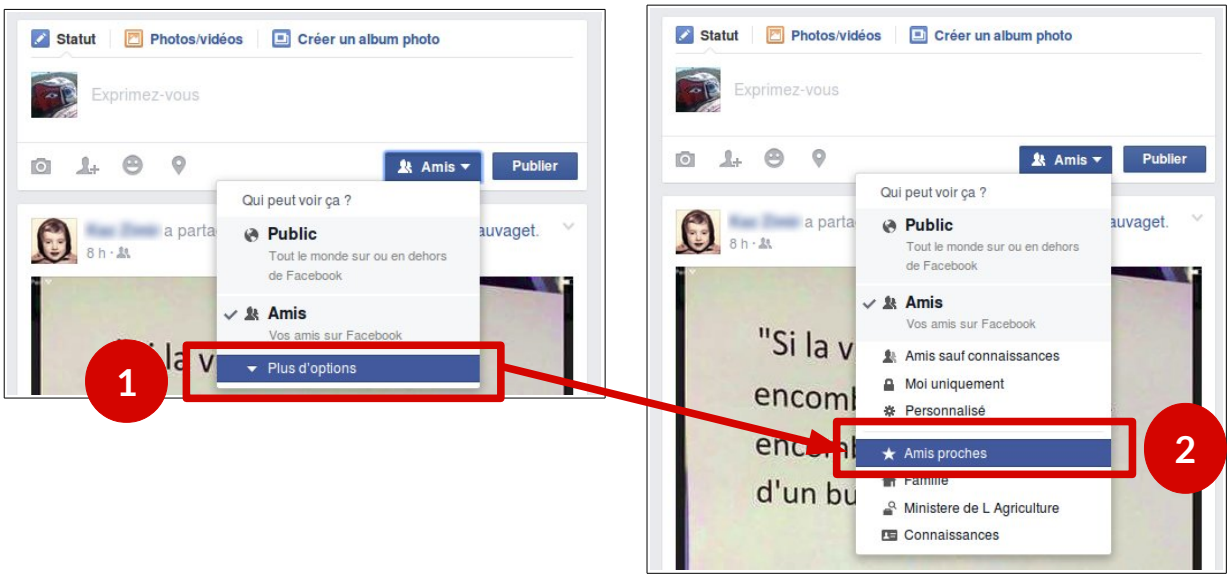

Si vous avez construit des listes de contacts vous pouvez les utiliser lors de la publication.

1.3- Modifier l'audience

Il faut utiliser l'icône en forme de globe.

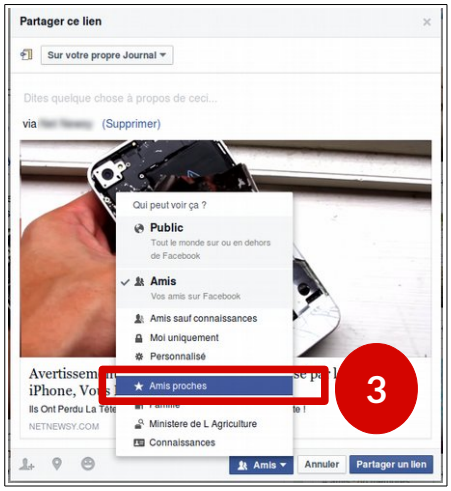

1.4- Contenu du journal

Vue d'ensemble :

- Vous pouvez spécifier qui peut accéder à vos informations générales (ville d'origine, date de naissance, etc.) lorsque vous modifiez votre journal. Cliquez sur **Actualiser mes infos** à droite de votre photo de couverture, puis sur le bouton **Options > Modifier** en regard du champ à modifier. Utilisez **le sélecteur d'audience** en regard de chacune des informations pour déterminer qui peut y accéder.

À propos
Vue d'ensemble
Emploi et scolarité
Lieux où vous avez habité
Informations générales et coordonnées
Famille et relations
Détails sur vous
Évènements marquants
EMPLOI
Ajouter un lieu de travail
Ministere de L Agriculture
établissement scolaire
Établissement public local
région bretagne
centre de formation d'apprenti
C.F.A. du Mené
Options
Voir l'évènement marquant
Modifier
Supprimer
2

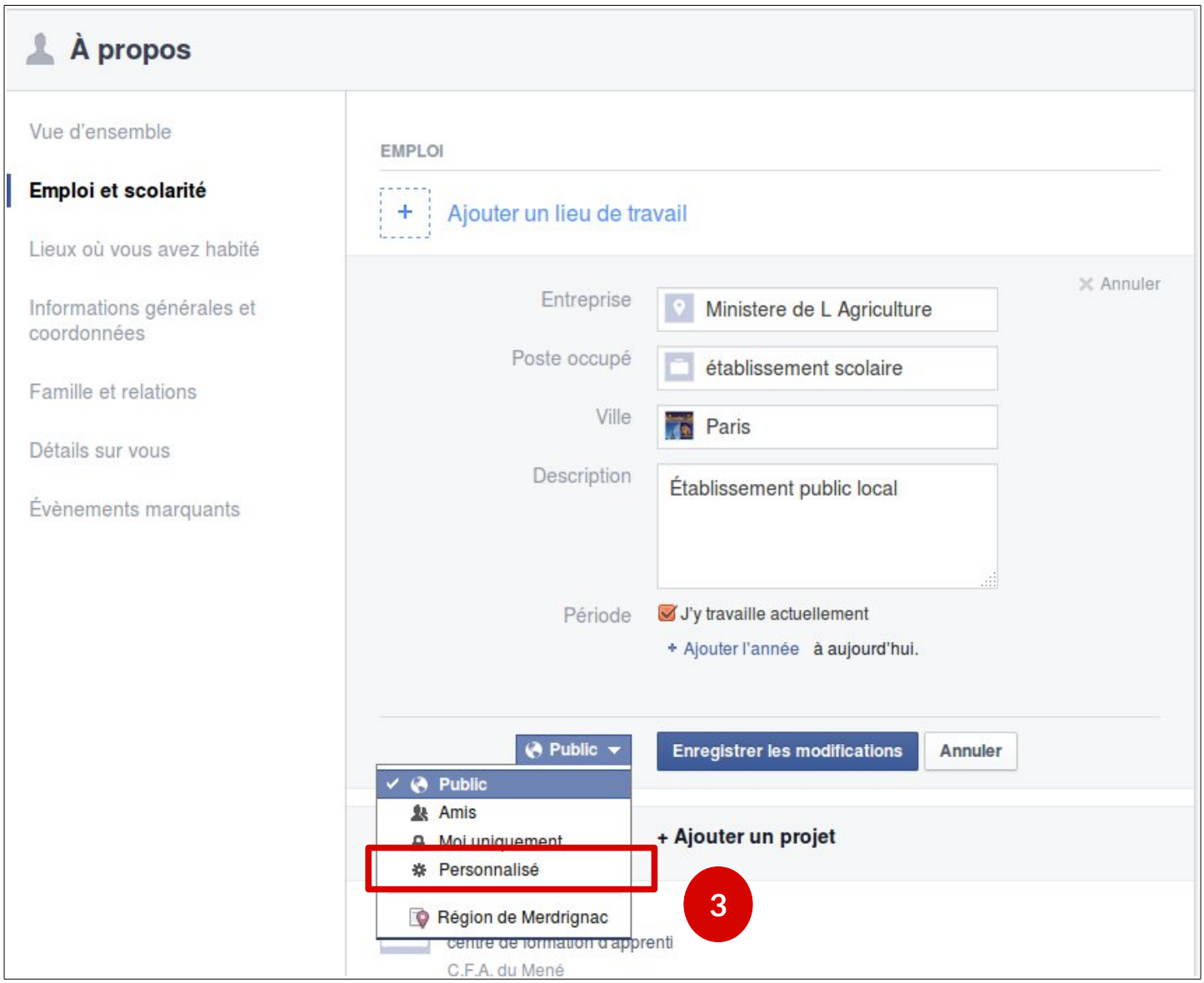
À propos
Vue d'ensemble
Emploi et scolarité
Lieux où vous avez habité
Informations générales et coordonnées
Famille et relations
Détails sur vous
Évènements marquants
EMPLOI
Ajouter un lieu de travail
Annuler
Entreprise
Ministere de L Agriculture
Poste occupé
établissement scolaire
Ville
Paris
Description
Établissement public local
Période
J'y travaille actuellement
Ajouter l'année à aujourd'hui.
Public
Enregistrer les modifications
Annuler
Public
Amis
Moi uniquement
Personnalisé
Région de Merdrignac
+ Ajouter un projet
3
C.F.A. du Mené

- Tout le monde peut accéder à vos informations publiques, c'est-à-dire vos nom, image de profil, photo de couverture, sexe, nom d'utilisateur, identifiant d'utilisateur (numéro de compte) et les réseaux auxquels vous appartenez.
- Seuls vous et vos amis pouvez publier des informations dans votre journal. Vous pouvez contrôler qui peut voir vos publications en utilisant le sélecteur d'audience. Lorsque d'autres utilisateurs publient du contenu dans votre journal, vous pouvez contrôler les personnes qui y ont accès en choisissant le public à l'aide du paramètre Qui peut voir les publications de mon journal ?

Outils :

- Lorsque vous modifiez vos informations, vous pouvez contrôler qui peut y accéder en utilisant le sélecteur d'audience.
- Avant que les photos, publications et applications sur lesquelles vous êtes identifié(e) n'apparaissent dans votre journal, vous avez la possibilité de les approuver ou de les refuser en activant **l'option d'examen du journal**. Gardez à l'esprit que vous pouvez toujours être identifié(e) sur divers contenus (photos, publications, etc.) et que ces contenus sont partagés en d'autres endroits de Facebook avec le public spécifié par la personne les ayant publiés (fils d'actualité, résultats de recherche, etc.).
- Définissez un public à l'aide du paramètre **Qui peut voir les publications dans lesquelles vous avez été identifié(e) sur votre journal ?**
- Vous pouvez savoir ce que les autres personnes voient de votre journal à l'aide de **l'outil Afficher le profil en tant que.**

1.5- Photo du profil

Lorsque vous ajoutez une nouvelle photo de profil, voici ce qui se passe :

1. La photo est ajoutée à votre journal et apparaît dans votre album intitulé Photos de profil.
2. Une miniature de la photo est créée et apparaît en regard de votre nom sur toute l'application Facebook. Elle permet à vos amis d'identifier vos publications et vos commentaires sur Facebook.
3. La photo de profil active est publique. Vous pouvez modifier la visibilité des mentions J'aime ou commentaires de la photo.

Cela signifie que tout le monde peut voir cette photo, y compris les internautes qui ne sont pas connectés à Facebook !

1.6- Vérification des publications avant qu'elles n'apparaissent

La vérification des identifications est une option qui vous permet d'approuver ou de refuser les identifications ajoutées à vos publications par des utilisateurs.

Si vous activez cette fonction, les identifications ajoutées à vos publications ou photos n'apparaîtront que lorsque vous les aurez approuvées.

Pour activer la fonction de vérification des identifications, procédez comme suit :

1. Sélectionnez Paramètres depuis n'importe quelle page Facebook
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur Journal et identification.
3. Accédez au paramètre Qui peut ajouter des contenus sur mon journal ? - **Examiner les publications dans lesquelles vos amis vous identifient avant qu'elles n'apparaissent sur votre journal ?** puis cliquez sur Modifier à droite de la page.
4. Sélectionnez Activé dans le menu déroulant.

Lorsque l'option de vérification des identifications est activée, vous recevez une notification à chaque fois que vous devez vérifier une publication. Vous pouvez approuver ou ignorer la demande d'identification en consultant la publication.

Gardez à l'esprit les éléments suivants : lorsque vous approuvez une identification, la personne identifiée et ses amis peuvent voir votre publication. Si vous ne souhaitez pas que votre publication soit visible aux amis de la personne que vous avez identifiée, vous pouvez modifier ce paramètre. Pour ce faire, cliquez sur le sélecteur d'audience en regard de l'actualité, sélectionnez Personnalisé, puis décochez la case Amis des personnes identifiées.

2- Les options de confidentialité

Pour consulter vos paramètres de confidentialité et les configurer

Vous pouvez également afficher et configurer rapidement les paramètres et outils de confidentialité les plus courants depuis vos raccourcis de confidentialité situés en haut à droite des pages Facebook.

1 **Cliquer sur le cadenas.**

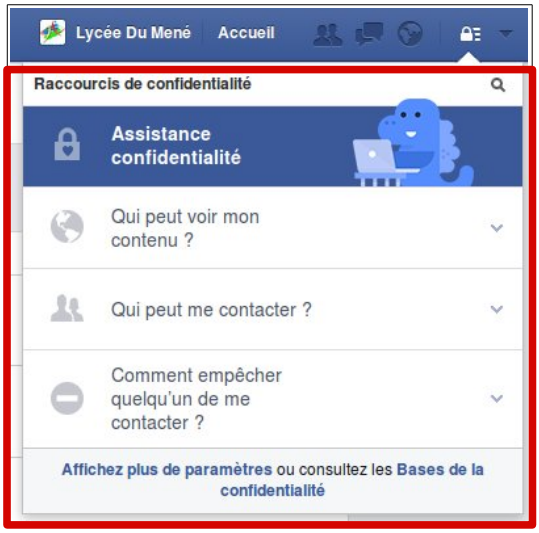

2 **Choisir le paramètre que vous souhaitez régler.**

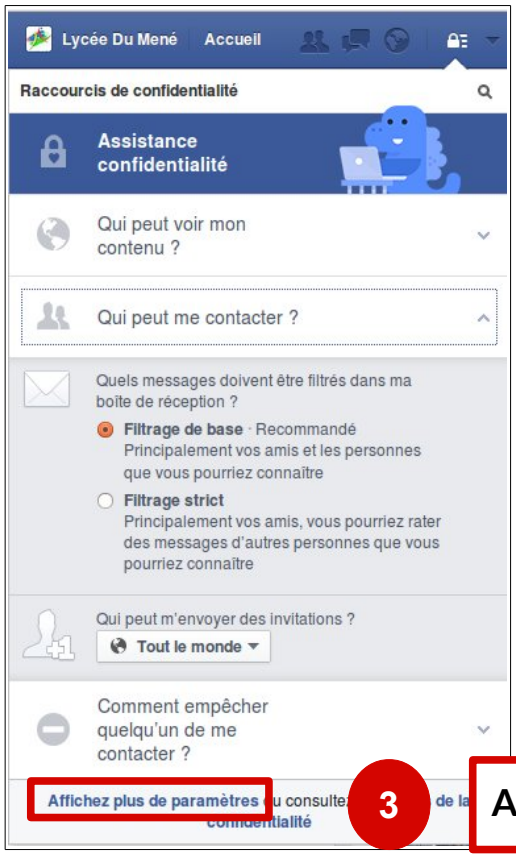

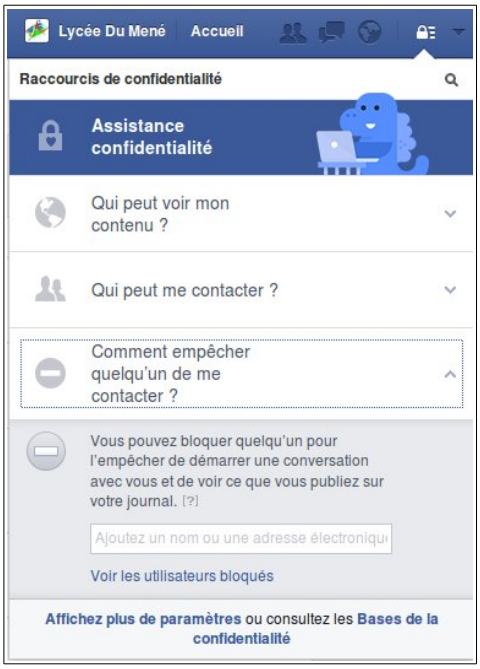

Afficher tous les paramètres.

2.1- Demande d'ajout dans la liste d'amis

Par défaut, n'importe qui peut vous envoyer une demande d'ajout à sa liste d'amis. Si vous souhaitez modifier qui peut vous envoyer une demande d'ajout :

1. Cliquez sur en haut à droite de n'importe quelle page du site Facebook et sélectionnez Confidentialité
2. Accédez au paramètre Qui peut me contacter ? Qui peut vous envoyer des invitations à devenir amis ? puis cliquez sur Modifier à droite de la page.
3. Sélectionnez un public dans le menu déroulant.

2.2- Autres options intéressantes

Les options Qui peut me trouver avec une recherche ? et Qui peut voir mon contenu ? méritent également d'être bien paramétrées.

En particulier :

Qui peut vous retrouver à l'aide d'une recherche sur la base de l'adresse électronique ou du numéro de téléphone que vous fournissez ?

Souhaitez-vous que d'autres moteurs de recherche contiennent un lien vers votre journal ?

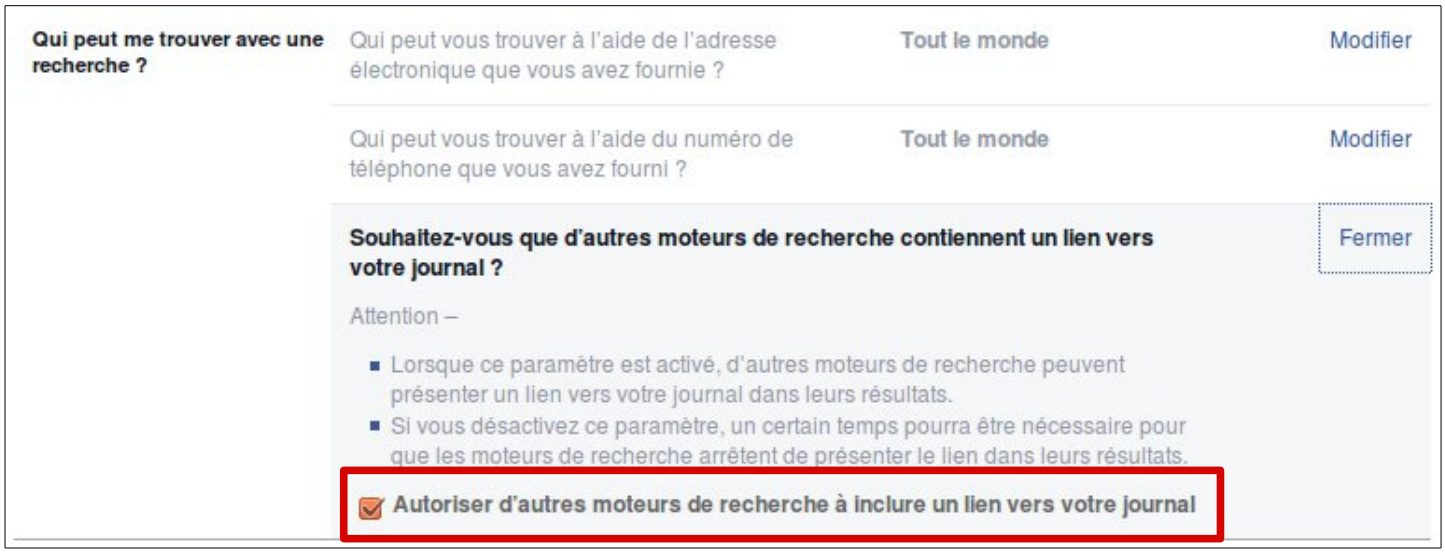

Limiter la visibilité des anciennes publications sur votre journal

2.3- Historique personnel

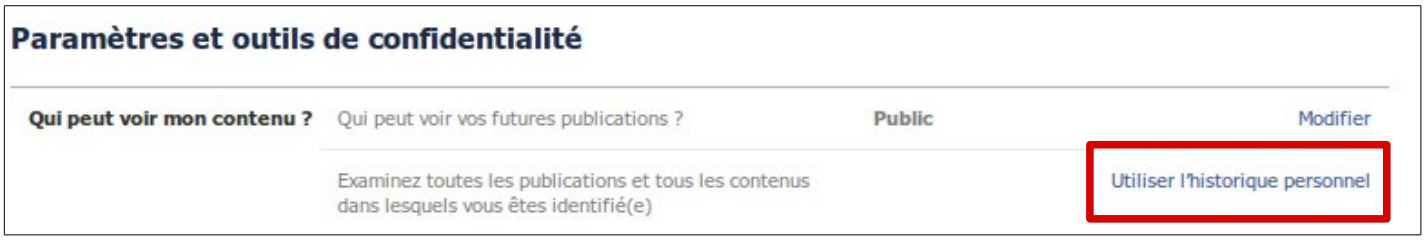

Tous les historiques sont disponibles dans la colonne de gauche :

- Vos publications
- Là où vous êtes identifié
- Publications d'autres personnes
- Photos
- Mentions J'aime
- Commentaires
- Etc.

Exemple : retirer une identification